Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_044-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_044

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Offices de Tourisme de France - Adhésion

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, André MENET pouvoir à Jutta AUGUIN, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_044-DE

La Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, désignée par le nom de la marque « Offices de Tourisme de France », fédère l'ensemble des structures composant le réseau national des Offices de Tourisme avec :

- 1 850 Offices de Tourisme,
- 320 Syndicats d'Initiative,
- 81 Unions ou Fédérations Départementales des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSI/FDOTSI) ou organes représentatifs des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative dans les Comités Départementaux du Tourisme/Agences de Développement Touristique (CDT/ADT),
- 20 Fédérations Régionales des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) ou organes représentatifs des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative dans les Comités Régionaux du Tourisme (CRT).

Offices de Tourisme de France assure un rôle de représentation et de défense des intérêts des offices de tourisme auprès des institutions publiques ou privées.

Elle contribue aussi au débat public sur l'évolution des métiers et des compétences en matière de tourisme.

La Fédération Nationale offre enfin à ses adhérents des services d'accompagnement (ingénierie, études, documentations thématiques...) et anime le réseau au niveau national.

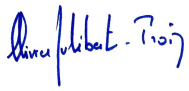
Afin de pouvoir bénéficier des services d'Offices de Tourisme de France, il convient d'y adhérer.
Le montant de cette adhésion est fixé à 1 116€ pour l'année 2018.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Tourisme réunie le 22 mars 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser :

- la Communauté d'Agglomération Dracénoise à adhérer à Offices de Tourisme de France,
- Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.